



# Procès-Verbal

## Commission Régionale des Coupes

---

### Réunion du Lundi 8 Mars 2021

Président : M. Pierre LONGERE.

Présents : M. Jean-Pierre HERMEL, Vincent CANDELA, Mme Abtisssem HARIZA.

### **COUPE DE FRANCE 2020/2021**

---

#### **REGLEMENT :**

Du 1<sup>er</sup> tour jusqu'aux demi-finales incluses, en cas de résultat nul à l'issue du temps réglementaire, **les équipes se départagent directement par l'épreuve des coups de pied au but**, dans les conditions fixées par les lois du jeu.

#### **FMI :**

L'utilisation de la FMI est OBLIGATOIRE dès le tour de cadrage. L'envoi doit s'effectuer dès la fin de la rencontre et à 20 heures au plus tard, **sous peine de sanction financière.**

#### **CLUBS QUALIFIES POUR LES 8<sup>ème</sup> de FINALE COUPE DE FRANCE**

- OLYMPIQUE LYONNAIS (L1)
- GFA RUMILLY VALLIERES (N2)
- LE PUY 43 AUVERGNE (N2)

La Commission adresse ses félicitations à nos trois représentants pour la suite de la compétition.

Pierre LONGERE,

Vincent CANDELA,

Président de la Commission

Secrétaire de séance